



Recommandations complémentaires en Province de Liège (mise à jour 30/09/2021)

Conformément à [l'Arrêté de Police](#) publié par le Gouverneur de la Province de Liège en supplément des règles reprises dans le protocole officiel des activités physiques et sportives, validé par la Ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles.

GESTIONNAIRE DU CENTRE

ACCESSIBILITÉ

- ✓ Le **port du masque est obligatoire** pour les plus de 12 ans, dans tous les locaux accessibles au public des établissements sportifs, y compris les vestiaires, sanitaires, accueil, gradins, espace sportif...
- ✓ Le masque peut être enlevé uniquement pendant la pratique sportive et sous la douche (piscines).
- ✓ La **distanciation physique** reste balisée par un marquage au sol et doit être respectée.
- ✓ La distanciation physique n'est pas obligatoire pendant la pratique sportive. Elle reste cependant fortement recommandée dans la mesure du possible.
- ✓ Le port du masque et la distanciation sont applicables aux abords extérieurs du centre sportif.

BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

- ✓ Port du masque obligatoire pour les travailleurs.
- ✓ Distanciation physique obligatoire.
- ✓ Voir aussi : [guide générique pour lutter contre la propagation du covid-19 au travail](#)

ESPACE HORECA

- ✓ Distanciation d'un mètre cinquante entre les tablées (ou paroi plexi en terrasse).
- ✓ 8 personnes maximum de plus de 12 ans par tablée (ou personnes du même ménage).
- ✓ Seules les places assises à table sont autorisées.
- ✓ Pas de service au bar (sauf si service unipersonnel).
- ✓ Les terrasses sont au moins ouvertes sur un côté dans son entièreté.
- ✓ En intérieur, respect du niveau sonore de 80 dB.

ORGANISATEUR (CLUB)

ACCESSIBILITÉ

- ✓ Le dirigeant veille à ce que les membres du club se plient aux règles de l'infrastructure, dont port du masque, distanciation physique, hygiène des mains...

ENTRAÎNEMENTS

- ✓ Les entraînements ne nécessitent aucun accord préalable des autorités et peuvent se dérouler dans le respect du protocole des activités physiques et sportives.

MATCHES, COMPÉTITIONS, TOURNOIS, ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

- ✓ Tout rassemblement nécessite l'accord des autorités communales, même si le nombre de participants ne dépasse pas 500 personnes en intérieur et 750 en extérieur.
- ✓ Le port du masque et la distanciation physique sont obligatoires (en dehors de la pratique sportive).

SPORTIF

RESPECT DU ROI

- ✓ Port du masque pour les plus de 12 ans, en-dehors de la pratique sportive.
- ✓ Respect des distanciations physiques dans la mesure du possible.

COVID SAFE TICKET

- ✓ le Covid Safe Ticket permet la levée du port du masque et des règles de distanciation lors d'événements sportifs.
- ✓ Il peut s'appliquer en Province de Liège à partir de 500 personnes en intérieur et 750 en extérieur.
- ✓ Il est obligatoire pour des rassemblements à partir de 3000 personnes à l'intérieur et 5 000 à l'extérieur.
- ✓ **La Wallonie prendra sans doute d'autres dispositions concernant l'application du CST dès la mi-octobre.**